

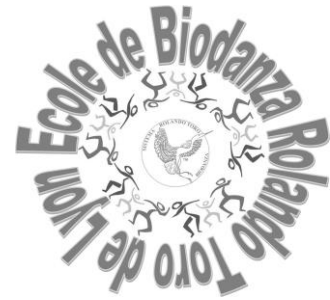
École de Biodanza Rolando Toro de Lyon

International Biodanza Federation
Association Vivre et Danser
W691061660

c/o Prat 16, rue Claudius Pionchon Fr - 69003 LYON

Tél. : 06 16 86 14 80

ecolebiodanzalyon@sfr.fr www.ecoledebiodanzalyon.com



Règlement intérieur

à signer et à retourner avec la fiche d'inscription

Je m'engage

- à remplir les critères d'admission.
- à loger sur place pendant toute la formation, le prix du logement et de la pension ne sont pas compris dans le stage.
- à participer entièrement aux stages qui commencent le vendredi soir à 20 h et se terminent le dimanche à 17 h.
- à justifier mes absences qui devront être signalées au moins une semaine à l'avance. Pour toute absence, 50% du prix du stage sera demandé. Si l'absence n'est pas excusée, la totalité du prix du stage est due, ainsi que le prix total du logement et de la pension.

Le cursus de formation

- Il consiste en 29 stages de base obligatoires. Il est possible de manquer 2 stages par année qui pourront être récupérés dans une autre école (une attestation de stage sera demandée).
- 2 stages de séminaire obligatoire où des thèmes au choix parmi ceux proposés seront développés.
- 5 stages d'approfondissement vivenciel: Le Cœur de la Transformation, le Projet Minotaure, le Jardin du Paradis, l'Arbre des Désirs, Renaître en Biodanza. La participation à trois de ces cinq stages dans le cadre de l'école est obligatoire.

Méthodologie

Les stages de méthodologie ne pourront être suivis que par les élèves

- ayant participé à 70% des stages de première et deuxième année (en avoir manqué maximum 5)
- ayant une bonne santé mentale
- ne présentant aucune forme de dépendances à l'alcool ou à la drogue

Animation de groupe

L'élève pourra commencer à animer des groupes après avoir suivi les cinq premiers stages de méthodologie et si :

- Il lui reste au maximum 2 stages à rattraper
 - o les personnes ayant commencé la formation en début de cycle pourront animer, si les autres critères sont remplis, quand les cinq premiers cours de méthodologie auront été complétés.
 - o pour les personnes ayant commencé la formation en cours, les stages manqués seront à rattraper au cycle suivant
- Il a rédigé au moins 80% des rapports de stages, soit 23 en tout.

Pour des raisons d'organisation et de temps, il ne sera lu qu'1 rapport par élève et par mois et l'autorisation ne sera donnée que lorsque les 23 rapports seront lus et approuvés. Alors pour plus de fluidité, merci de les rendre régulièrement.

- Il a pratiqué régulièrement de la Biodanza pendant les trois années de formation (cours hebdomadaires) et au minimum 70 heures par année, soit 210 heures en tout.

Initiales :

- Il a un mouvement intégré et une bonne affectivité
- Il a compris la théorie de la Biodanza
- Il a une bonne connaissance des exercices, de leur réalisation et de leur objectif
- Il a obtenu l'accord positif de la directrice de l'école

Les personnes répondant à tous ces critères seront aptes à animer un cours hebdomadaire sous supervision. Une autorisation écrite de la directrice leur sera donnée.

Supervision

- 8 supervisions sont obligatoires
- L'élève doit faire 5 supervisions avec le superviseur responsable et 3 avec un autre. Le superviseur responsable fera obligatoirement la première et la dernière.
- Des supervisions supplémentaires pourront être demandées si cela est jugé nécessaire.
- Si l'élève veut continuer à conduire son groupe après les huit supervisions, il pourra le faire avec une supervision tous les deux mois faite par son superviseur, jusqu'à l'obtention du diplôme.
- Pendant et après les supervisions, jusqu'à l'obtention du diplôme de facilitateur de Biodanza, chaque élève pourra avoir seulement un cours hebdomadaire de Biodanza et ne sera pas autorisé à proposer de journées ou de stages.

Monographie

La rédaction de la monographie peut être commencée en tout temps.

Elle portera sur un sujet pratique ou théorique en lien avec la Biodanza.

Son plan devra être soumis à la directrice accompagné de références bibliographiques.

Lorsque le plan est accepté, la personne pourra prendre le facilitateur-formateur de son choix pour l'accompagner lors de sa rédaction.

SCHEMA POUR LA MONOGRAPHIE PRATIQUE

Description du groupe : Comment il est formé (de quelles personnes), âges, sexes, professions, attentes, lieu de réalisation du travail

Programme : Le pourquoi du programme. Quels aspects on désire développer

Vérification : Sur le groupe et sur les individus, ce qui a émergé de significatif en lien avec les éléments théoriques.

Exposé de l'expérience personnelle pendant le stage : Première expérience de conduite

Conclusion

SCHEMA POUR LA MONOGRAPHIE THEORIQUE

Le thème : Il doit être pertinent avec la théorie de la Biodanza

Le plan Un plan doit être présenté avec une ébauche provisoire des chapitres que l'on va développer.

La monographie devra contenir au moins les points suivants :

- motivation pour le thème
- théories générales sur le thème
- apport de la Biodanza
- conclusion

La monographie sera tout d'abord corrigée par le facilitateur-formateur qui a accompagné sa rédaction puis par la directrice de l'école.

Cérémonie de titularisation

Lorsque la monographie est terminée, et après approbation de l'international Biocentric Foundation, l'élève la présentera devant un jury composé de trois personnes dont la directrice de l'école, la personne qui aura accompagné la rédaction de la monographie (si ce n'est pas la directrice) et un autre facilitateur-formateur. Il aura envoyé au moins un mois à l'avance une copie de sa monographie à chaque membre du jury afin qu'il ait le temps de la lire.

Initiales :

La présentation de la monographie clôture la formation et se fait donc après le minimum des 8 supervisions. Elle se fera dans le cadre de l'école. Celle-ci se réserve cependant le droit de décider de la meilleure date pour elle. Si plusieurs élèves désirent présenter leur monographie à une même période, il leur sera demandé de se regrouper pour la présentation et une journée particulière sera consacrée à cet événement.

La présentation de la monographie doit se faire dans **le délai d'un an** après avoir reçu l'autorisation d'animer, faute de quoi l'élève est tenu à fréquenter à nouveau des stages de l'école dont il est issu selon un accord établi avec la directrice de l'école.

Si la présentation se fait **au-delà de deux ans**, l'élève est tenu à refaire les 7 stages de méthodologie dans l'école où il a été formé en payant à nouveau le plein tarif.

Les honoraires des superviseurs et de la soutenance de la monographie ne font pas partie du coût de la formation. Ils devront être acquittés séparément.

Titre de facilitateur de Biodanza

Il donne droit :

- d'utiliser le nom Biodanza – Sistema Rolando Toro et son logo, tous deux enregistrés et propriété du Professeur Rolando Toro Araneda ;
- d'appliquer la méthodologie de la Biodanza enseignée dans les écoles créées par le Professeur Rolando Toro Araneda, moyennant les exercices qu'il a créés et ordonnés en rapport avec le Modèle Théorique et le Principe Biocentrique ;
- d'exercer la profession de facilitateur de Biodanza partout dans le monde ;
- de créer des centres privés de Biodanza pour conduire des cours hebdomadaires ou des stages (hors formation) ;
- d'animer des groupes de Biodanza auprès d'institutions privées ou publiques ;
- de donner des cours en lien avec des applications ou des extensions, à condition qu'il ait obtenu les diplômes correspondants à chacune d'elles ;
- de faire de la publicité à ses propres cours, à travers la presse, la radio, la télévision, Internet ou par d'autres moyens de communication.

Il ne donne pas droit au patrimoine méthodologique de la Biodanza qui appartient au Professeur Rolando Toro Araneda et à l'International Biocentric Foundation :

- de créer des écoles de formation de Biodanza ;
- de nommer des directeurs d'école de formation en Biodanza ;
- d'élaborer et d'actualiser la programme de formation ;
- d'attribuer des diplômes de Biodanza ;
- de révoquer quelqu'un du titre de facilitateur de Biodanza ;
- d'élaborer des programmes de cours de spécialisation en Biodanza, de les organiser ou de les coordonner.
- de former des tuteurs de Biodanza.
- de former des enseignants de Biodanza.

L'orientation méthodologique du Système Biodanza est une fonction exclusive de son créateur, le Professeur Rolando Toro Araneda ;

Le droit de donner des cours de Biodanza peut-être révoqué par l'International Biocentric Foundation dans les cas suivants :

- application incorrecte de la théorie et de la méthodologie de la Biodanza – Sistema Rolando Toro ;
- inobservance de la cohérence systémique dans l'application de la théorie et de la méthodologie de la Biodanza – Sistema Rolando Toro ;
- fautes graves de nature éthique vis-à-vis de ses élèves, de ses collègues, de l'International Biocentric Foundation, etc.

Fait en deux exemplaires

Lu et approuvé :

Date :

Signature :